

# DAJI/2020/Décision/Subvention/02

Décision portant validation du versement d'une subvention à l'association ALUMNI

### Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Education,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu la délibération n°2019/11/21-4 du Conseil de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille en date du 21 novembre 2019, portant sur l'objet de la présente décision,

## DÉCIDE

#### Article 1:

Une subvention d'un montant total de 500 € est accordée par l'école Polytechnique Universitaire de Marseille à l'association Alumni au titre de l'année 2020.

#### Article 2:

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'école Polytechnique Universitaire de Marseille : 9400AD

#### Article 3:

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2020

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

AMN: AMN: